



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 8 JUILLET 2019

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce huitième jour de juin de l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
Mme Brigitte Brochu Mme Manon Deslauriers
M Robert Normand M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

Consultation publique : Le maire est présent pour répondre aux questions concernant les modifications du règlement de zonage portant les numéros 467 et 468 en lien avec le projet immobilier visant à permettre la construction de *cottages urbains*.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 3, 12 et 27 juin 2019 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JUIN 2019

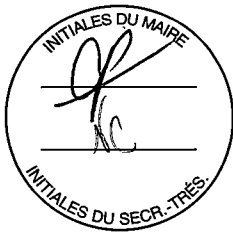
Secteur d'activités	Budget 2019	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	318 505 \$	21 918 \$	190 425 \$	128 080 \$
Sécurité publique	233 100 \$	78 459 \$	122 455 \$	110 645 \$
Transport routier	537 635 \$	54 695 \$	325 435 \$	212 200 \$
Hygiène du milieu	226 138 \$	14 993 \$	91 646 \$	134492\$
Industrie & Commerce	59 754 \$	0 \$	45 087\$	14 667 \$
Loisirs et culture	91 700 \$	5302 \$	49 095 \$	42 605 \$
Casse-croûte/resto	85 000 \$	10 770 \$	62 663 \$	22 337 \$
Frais de financement	110 025 \$	0 \$	62 391 \$	47 634 \$
Remb. en capital	377 383 \$	0 \$	243 816 \$	133 567 \$
Investissements prévus	110 760 \$	18 875 \$	81439 \$	29 321 \$
Total dépenses	2 150 000 \$	205 012 \$	1 274 452 \$	875 548 \$
Revenus	2 150 000 \$		1 988 189 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ Ristourne reçue de Desjardins au montant de 1208.40\$
- ↳ Un montant de 887 311\$ nous est octroyé dans le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
- ↳ Approbation du MAMH pour le règlement n° 465-2019 en lien avec l'emprunt de 615000\$ pour la réfection de la rue de la Meunerie.
- ↳ Remerciements de la MRC pour notre accueil lors de la séance des maires le mardi 18 juin dernier.
- ↳ Des travaux d'entretien dans le cours d'eau Sainte-Julie, coordonnés par la MRC, sont prévus, les frais seront rechargés aux 6 propriétaires concernés qui sont admissibles au remboursement MAPAQ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

- ↳ Mme Giguère de Manigance demande une extension de l'utilisation de notre salle de la mi-août à décembre. **Acceptée selon horaire de nos cours**
- ↳ Un message de la MRC qui mentionne que les plastiques agricoles se recyclent sans frais, une liste des détaillants de notre secteur est jointe.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour les mois de juin.

CPTAQ : La demande de M Guy Rhéaume concernant l'aliénation d'une superficie de 1582 m² a été acceptée.

114-07-2019

DEMANDE À LA CPTAQ – RAYMOND POMERLEAU

ATTENDU QUE M. Raymond Pomerleau est responsable du système de traitement d'eau potable desservant plusieurs habitations au Lac Pomerleau et qui se trouve actuellement dans son chalet sur le lot 4 084 898;

ATTENDU QUE l'alimentation en eau potable de ces propriétés relève d'un système privé et que l'eau provenant de ce puits doit faire l'objet de traitements;

ATTENDU QUE conjointement avec les autres propriétaires, il souhaiterait obtenir une autorisation afin d'utiliser une partie du lot 4 084 895 à une fin autre que l'agriculture, soit pour aménager un système de traitement de l'eau potable dans un nouveau bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le conseil municipal appuie la demande de M Raymond Pomerleau afin d'obtenir l'autorisation de relocaliser le système de traitement sur le lot 4 084 895 pour une utilité autre qu'agricole.

115-07-2019

ADMINISTRATION

PROJET LABORATOIRE FAVORISANT LE DEPLOIEMENT DE L'ACCES INTERNET HAUTE VITESSE ET DES SERVICES MOBILES - APPUI A LA DEMANDE DU TELECOMMUNICATEUR TELUS

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à IHV et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, lancés en 2017, visaient à soutenir l'accès à Internet haute vitesse (IHV) sur des réseaux fixes et sans fil mobile à travers le Québec;

ATTENDU que la MRC de La Nouvelle-Beauce n'a pu se qualifier à ces programmes, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines (cartes de référence établies par le gouvernement fédéral selon des zones hexagonales de 25 km², accès partiel au service 5/1 mégabits par seconde (Mbps), besoin de démonstrations techniques lourdes pour obtenir du financement);

ATTENDU que le dernier budget du gouvernement fédéral annonçait une enveloppe de 1,7 G\$ pour l'amélioration des infrastructures IHV et mobiles en région sur treize (13) ans;

ATTENDU qu'aux élections provinciales de 2018, le gouvernement actuel promettait une couverture de 100 % des ménages à IHV et aux services mobiles en quatre (4) ans et qu'il annonçait lors du dernier budget une enveloppe de 400 M\$ pour y arriver;

ATTENDU que le Fonds du CRTC, lancé récemment et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel de la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération tel que décrété par la décision du CRTC 2016-496;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant complètement inadmissibles au financement les hexagones où la présence d'un seul ménage desservi par une connexion 50/10 Mbps est relevée ou encore si le seul rayonnement d'un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU que ces cartes d'admissibilité et critères ne permettront pas de financer adéquatement l'atteinte d'une couverture de 100 % des ménages puisque les télécommunicateurs n'auront pas d'intérêt économique à déployer leurs services sur de nombreuses communautés;

ATTENDU que les nouveaux programmes des gouvernements fédéral et provincial devront permettre de combler cet écart qui défavorise les secteurs périurbains et communautés partiellement desservies;

ATTENDU que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) travaille activement à définir un modèle d'opération qui assurera l'atteinte de l'objectif de service universel en collaborant avec des entreprises de télécommunication dans le cadre de projets laboratoires qui permettront à tous les acteurs impliqués de mieux comprendre les enjeux de desserte;

ATTENDU que les résultats de ces projets laboratoires permettront de mettre en place des règles d'application aux nouveaux programmes de financement qui viseront une couverture de 100 % de tous les ménages québécois tant au plan des infrastructures filaires que mobiles;

ATTENDU que TELUS a soumis, dans ce cadre, une proposition au MEI visant à combler les besoins des communautés de Frampton, de Saint-Bernard, de Saint-Elzéar, de Saint-Isidore, de Saint-Lambert-de-Lauzon, de Sainte-Hénédine, de Sainte-Marguerite, de Sainte-Marie, de Saints-Anges, de Scott et de Vallée-Jonction de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU l'étroite collaboration de TELUS avec la communauté/MRC de La Nouvelle-Beauce et les discussions récentes sur les détails de leur proposition afin de combler les besoins des municipalités de Frampton, de Saint-Bernard, de Saint-Elzéar, de Saint-Isidore, de Saint-Lambert-de-Lauzon, de Sainte-Hénédine, de Sainte-Marguerite, de Sainte-Marie, de Saints-Anges, de Scott et de Vallée-Jonction de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que l'accès aux infrastructures filaires et mobiles est un enjeu de développement économique, social et touristique sans négliger l'aspect sécurité publique pour ce qui est du service mobile pour la communauté/MRC ainsi qu'un important levier d'attraction et de vitalité pour une communauté/MRC située à quelques dizaines de kilomètres d'un grand centre urbain;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la MRC La Nouvelle-Beauce et l'engagement de l'actuel gouvernement provincial à procéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil demande au gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, de retenir la proposition de TELUS dans son intégralité afin de soutenir adéquatement le déploiement de l'accès à l'Internet haute vitesse et des services mobiles sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Que copie de cette résolution soit transmise à :

- ✓ M. Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation
- ✓ M. François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités;
- ✓ Mme Bernadette Jordan, ministre du Développement économique;
- ✓ Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- ✓ Mme Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique;
- ✓ M. Maxime Bernier, député fédéral de Beauce;
- ✓ M. Luc Provençal, député provincial de Beauce-Nord;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

- ✓ M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec;
- ✓ M. Yves Dupras, conseiller au CRTC pour le territoire du Québec

N° de résolution
ou annotation

116-07-2019

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DE VACANCES

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que les services municipaux (bureaux administratifs ainsi que la voirie) soient fermés du 29 juillet au 4 août, qui est la deuxième semaine de vacances de la construction, celle-ci étant plus calme et génère moins de demandes.

-qu'un message vocal est prévu pour rejoindre une personne en cas d'urgence.

117-07-2019

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DE CONSEIL

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement de modifier le calendrier des séances de conseil pour le mois d'août, que la date du conseil prévue le 5 soit remise au 12 août.

118-07-2019

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER PSL D'URGENCE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil accepte l'ajout d'un loyer dans le programme des suppléments au loyer (PSL), cette acceptation implique qu'une part de 10% de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) devra être assumé par la municipalité.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

FORMATION POMPIER 1

Confirmation par le directeur M Marc Deblois que deux pompiers recrues, Jean-Philippe Fecteau et Stéphane Gingras ont réussi leur formation Pompier 1. Nos félicitations à tous les deux

TRANSPORT

RANG STE-SUZANNE

Nous avons reçu du programme AIRRL, une réponse négative quant à notre demande de subvention pour les travaux de réfection du rang Ste-Suzanne. Trop de projets reçus, l'enveloppe budgétaire remise en 2020, les demandes déjà déposées demeurent prioritaires..

BORDURES DE RUE

Une demande nous a été acheminée afin de refaire les bordures de rue dans les rues du Merle et de la Tourterelle sur une longueur approximative de 70 pieds. Après analyse, le projet est reporté en 2020 et sera effectué en simultané avec les travaux du prolongement de la rue Bellevue. *À prévoir au budget.*

119-07-2019

TRAVAUX SUR PONCEAU (CÔTE À BEAUDOIN)

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que nous procédions à des travaux d'entretien au ponceau vis-à-vis le 245 rang St-Georges. Que les coûts seront pris à même le budget de la voirie.

120-07-2019

INSCRIPTION DE VITESSE SUR ASPHALTE

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que la soumission de Lignpro pour le marquage de vitesse sur asphalte soit acceptée au coût de 70 \$/l'unité avant taxes. Que nous sommes en attente d'une autorisation du MTQ pour celles prévues sur la route 275 et 216.

121-07-2019

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 467-2019

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le 2^e projet du règlement no 467-2019 modifiant le règlement de zonage n° 372 *en vue d'encadrer les particularités du projet immobilier visant à permettre la construction de « cottages urbains »* soit et est accepté.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

***avis public annonçant la possibilité de faire une demande à un référendum, du 9 au 19 juillet.*

N° de résolution
122-07-2019

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 468-2019

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le 2^e projet du règlement no 468-2019 modifiant le règlement de lotissement n° 373 *en vue* de modifier les dispositions réglementaires encadrant la construction de résidence unifamiliale isolée dans la zone RB-5 nouvellement créé soit et est accepté.

**HYGIÈNE DU MILIEU
AUCUN DOSSIER**

123-07-2019

**LOISIRS ET CULTURE
MANDAT – ENTREPRENEUR BÂTIMENT –CABINET SANITAIRE**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que suite aux soumissions demandées, celle de Cliche et Roy construction inc a été acceptée pour la construction du bâtiment sanitaire complémentaire aux jeux d'eau. Ce bâtiment est construit à l'arrière de l'hôtel de ville, en annexe. Que les frais nécessaires à cet ajout sont inclus dans les frais du projet des jeux d'eau.

124-07-2019

GÉRANCE DU RESTAURANT/CASSE-CROÛTE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que Monsieur Denis Picard soit engagé pour occuper le poste de gérant au restaurant municipal.

-Que son entrée en fonction soit effective au 8 juillet 2019

-Que depuis l'ouverture, M Claude Perreault, maire avait pris en charge la gérance mais maintenant que la rentabilité a été établie, le conseil municipal considère qu'un professionnel de la restauration saura proposer un concept novateur qui plaira à toute notre clientèle.

DIVERS

- Le moteur du compresseur à air du garage a dû être changé au coût de 690\$ avant taxes (2 soumissions demandées)

- Appui au Cercle de Fermières pour une demande de subvention au Programme Nouveaux Horizons des Aînés (achat d'équipements)

- Reçu un montant de 23 257\$ du programme Nouveaux horizon des Aînés pour l'aménagement du parc des aînés sur le terrain près de la pétanque (jeu de shufferboald-balançoires-bancs)

- Panneaux historiques de la municipalité ont été préparés pour installation aux Jardins de Céline

- Vente de l'autorécurveuse au montant de 1100\$

- Le MTQ nous a confirmé qu'en 2021, la route 216 serait refaite du rang St-François au village.

Période de questions

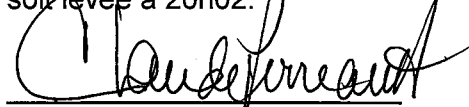
Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Nicole Chabot, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

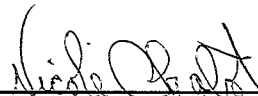
125-07-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition Denis Gamache, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h02.



Claude Perreault, maire



Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

LE 10 JUILLET 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce dixième jour du mois de juillet deux mil dix-neuf, à 19h00 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M. Nicolas Lacasse M Robert Normand
M. Émile Nadeau Mme Manon Deslauriers

formant corps entier du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le vendredi 5 juillet

Ordre du jour

- Dérogation mineure / CG Air Systèmes inc
- Autorisation de changement de territoire-hockey *mineur* *tous les membres du conseil sont présents et en accord pour ajouter ce point

126-07-2019

DÉROGATION MINEURE – C G AIR SYSTÈMES INC

CONSIDÉRANT que M Castellote de CG Air Systèmes inc demande l'autorisation de reconnaître réputé conforme un projet d'agrandissement de l'usine qui sera implanté à 4,5 m de la limite avant ainsi qu'une aire de chargement en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà un débarcadère existant et que la demande implique juste qu'il soit prolongé jusqu'à la marge avant de 6 mètres;

CONSIDÉRANT que la nouvelle aire de chargement ne sera pas face à la rue;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement de la phase 2 prévu en 2020 demande aussi d'être apportée à 4,5 m de la limite avant;

CONSIDÉRANT que le prolongement du bâtiment de la phase 2 ne peut être localisé autrement vu l'existence du débarcadère situé en marge du bâtiment (voir les plans en annexe);

CONSIDÉRANT que le propriétaire fait déjà des efforts pour minimiser l'aire au sol en demandant à la municipalité de modifier le règlement pour permettre un trois étages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de dérogation de C G Air Systèmes inc.

127-07-2019

DEMANDE À HOCKEY QUÉBEC-POSSIBILITÉ DE CHANGEMENT DE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue le 8 juillet 2019 entre les membres du conseil et les parents désireux d'inscrire leur enfant au Hockey mineur de Sainte-Marie (club Beauce-nord);

CONSIDÉRANT QU'il y a unanimité (100% des parents) quant au désir de changement de territoire vu les contraintes de distances et les écarts de coûts;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises avec le club des Rapides de Beauce-Nord à l'effet d'accepter les jeunes de Ste-Marguerite dans leur équipe;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il nous faut aussi obtenir l'autorisation de l'Association de Hockey Bellechasse pour pouvoir obtenir un changement de territoire;

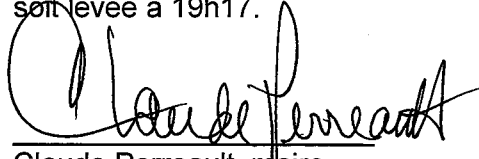
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil mandate la coordonnatrice des loisirs afin de procéder aux démarches avec l'Association de Hockey Bellechasse et la ligue d'Hochey Québec Chaudière-Appalaches afin d'obtenir l'autorisation de changer de territoire de Bellechasse à Beauce-nord.

-Qu'un accord de dérogation soit demandé à Bellechasse pour les jeunes admissibles, le temps que le dossier soit réglé et ainsi leur permettre de débiter leurs activités à Beauce nord dès l'automne 2019.

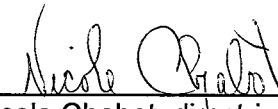
128-07-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h17.



Claude Perreault, maire



Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière